



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 29 janvier 2019

Interdiction de circulation des transports scolaires pour la journée du mercredi 30 janvier 2019

En raison de la tempête hivernale Gabriel et des fortes précipitations attendues dès ce soir sur le département, **la circulation des transports scolaires est interdite en Seine-Maritime pour la journée du mercredi 30 janvier.**

Selon Météo-France, le trafic sur les axes routiers pourrait être dangereux compte-tenu de la possible présence de neige et de vents violents rendant les axes glissants.

La circulation des poids lourds est également réglementée : Interdiction de manœuvres de dépassement et limitation de vitesse à 80km/h.

Fabienne Buccio, préfète de la Seine-Maritime, préfète de la région Normandie, appelle à la plus grande prudence et recommande aux automobilistes de :

- limiter autant que possible leurs déplacements,
- regagner leur domicile le plus tôt possible ce soir s'ils le peuvent
- se renseigner sur les conditions de circulation et de respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- observer la plus grande prudence sur les routes (adopter une vitesse limitée, augmenter les distances de sécurité, anticiper les freinages et les manœuvres,...),
- disposer dans leur véhicule d'une couverture chaude et de vêtements et chaussures appropriés aux temps froids.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr